

# Production de méthane : faut-il couper les gaz ?

Le Grand Est est le premier producteur de biogaz en France. Les méthaniseurs y fleurissent et les défenseurs de l'environnement s'en inquiètent. France nature environnement et la Confédération paysanne pointent les revers de cette éclosion dans une contribution au « schéma biomasse Grand Est ». Par **Thierry FEDRIGO** -



La France s'est fixé comme objectif d'atteindre 10 % de gaz d'origine renouvelable dans la consommation de gaz en 2030. Photo RL /Philippe DERLER

La région Grand Est est le territoire le plus en pointe sur la production de biogaz. Elle est même devenue la première région française pour la filière biogaz-méthanisation en « nombre d'installations, en puissance installée et en nombre de projets d'injection ». Ces dernières années, les méthaniseurs ont ainsi fleuri dans les campagnes, semant l'inquiétude chez les défenseurs de l'environnement. France nature environnement Grand Est (FNE-GE) et la Confédération paysanne Grand Est viennent de faire part de leurs préoccupations dans une contribution apportée au projet de schéma régional biomasse Grand Est. La consultation s'est achevée le 5 février.

Encouragé par l'État qui a fixé, dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), un « objectif de 10 % de gaz d'origine renouvelable dans la consommation de gaz en 2030 », la filière a pris un essor considérable ces dix dernières années.

Vaste région agricole, le Grand Est s'est ainsi hissé à la première place des régions productrices de biogaz. Au 1er mai 2019, selon une étude de l'Ademe, la région, qui compte autour de 3 millions d'hectares de surfaces agricoles, dénombrait cent vingt-quatre unités de méthanisation agricole produisant de l'électricité et du biométhane injecté dans les réseaux. En 2020, la production locale devait couvrir « 6 % de la consommation électrique des habitants du Grand Est (hors chauffage) », selon une [plaquette](#) des chambres d'agriculture du Grand Est. En 2021, d'autres projets sont dans les tubes. À la suite d'un appel à candidatures, le seul conseil régional du Grand Est s'est vu soumettre plus d'une centaine de projets.

## Un moratoire

Cette croissance rapide inquiète le délégué régional de France nature environnement (FNE-GE), cosignataire avec la Confédération paysanne du document adressé au comité de pilotage de schéma régional biomasse Grand Est. Jean-François Fleck, par ailleurs président de Vosges Nature, réclame un moratoire sur la méthanisation et estime que les projections vont forcément entraîner des déséquilibres, en particulier parce que les méthaniseurs ne digèrent pas que des déchets organiques. Des cultures destinées à l'alimentation humaine et animale entrent également dans la composition de la biomasse. La France a limité à 15 % ces intrants. Dans le Grand Est, selon l'Ademe (\*) Grand Est, ils représentaient 12 % (109 108 tonnes) de la biomasse en 2019.

Un taux excessif pour le porte-parole de FNE-GE : « Dans le Grand Est aujourd'hui, il y a un méthaniseur tous les 14 km de SAU (Surface agricole utile) en moyenne. Avec une projection de 279 méthaniseurs dans le futur, soit un total de près de 400 en 2030, on se rend compte que la proportion de culture, d'herbe, va prendre nettement le pas sur la valorisation des déchets ou

des effluents d'élevage. On s'aperçoit que, dans le schéma régional, il s'agit de faire de l'énergie, moins avec les déjections animales peu méthanogènes, qu'avec les cultures : maïs, cultures intermédiaires... Cela confirme nos impressions de départ. »

Patrick Génin, délégué de la LPO (Ligue de protection des oiseaux) Grand Est, a été associé à la réflexion. Lui aussi est sceptique : « Nous craignons une disparition des prairies au profit de cultures destinées au méthaniseurs, ce qui va totalement déstabiliser les écosystèmes naturels. » Un avis partagé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, l'établissement public en charge de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin Rhin-Meuse.

## Cultures concurrentes et eau en danger

Gourmandes en biomasse, les unités de méthanisation posent des problèmes d'approvisionnement et de concurrence entre cultures. Jean-François Fleck, délégué Grand Est de France nature environnement (FNE) l'affirme : « Dans certains départements, on se retrouve déjà face à de l'indisponibilité de fourrage parce qu'il y a une demande très forte des méthaniseurs. Ils captent une partie de la production qui pourrait être destinée aux éleveurs. Ce qui fait également grimper les prix. »

Un constat que dresse aussi l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Dans une note sur la méthanisation « agricole » dans les territoires, l'établissement public émet plusieurs réserves. Il relève que « l'installation des méthaniseurs s'accompagne souvent d'un fort recul des surfaces de prairies » et d'une « intensification de la gestion des cultures intermédiaires pièges à nitrates (Cipan), qui ont normalement pour vocation de pomper en automne une partie des excédents d'azote, et qui sont maintenant gérées de manière à augmenter leur productivité ».

Concernant les épandages de digestats (les boues issues des méthaniseurs qui servent de fertilisant dans les cultures) et leurs répercussions sur la qualité des eaux, l'agence préconise de mieux les surveiller. « Il semblerait que des dégradations significatives de la qualité des ressources en eau soient peut-être liées à ce développement », observe le gendarme de l'eau.

Th. F.